

Les Cahiers de collectivités de travail

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **65 (1936)**

Heft 2

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

sons de ce genre existant dans notre pays, devrait être pour un nombre bien plus considérable encore de jeunes le « compagnon de leurs randonnées ». Outre une foule de renseignements, cet opuscule contient une grande carte de tourisme où sont indiqués la situation et la classe des auberges, ainsi que de nombreux itinéraires avec mention de leur durée de parcours. Cet utile conseiller du touriste isolé, de l'instituteur avec sa classe et du chef de course avec son groupe de jeunes ne coûte que 1. fr., carte comprise. On peut se le procurer dans les librairies, les maisons d'articles de sport, les bureaux de tourisme et dans les bureaux de section de la Fédération des Auberges de la Jeunesse (Bureau central : Zurich, Seilergraben 1).



Une paire de bâtons de ski

Sait-on tous les soins que nécessite la fabrication des bâtons de ski, ces compagnons indispensables du skieur ?

Les bâtons de ski sont faits avec du bois de coudrier, ou encore avec du « tonking ». On laisse entreposé le bois que l'on destine à la confection des bâtons pendant une période de trois ans, afin que, bien sec, il ne « travaille » ni ne se fende par la suite. L'ayant coupé pour lui donner la longueur voulue, on y fixe la pointe après en avoir foré l'extrémité inférieure. S'il s'agit de bâtons de bambou, il est nécessaire d'introduire à l'intérieur du bâton un renfort spécial pour que la pointe puisse être fixée avec toute la solidité voulue. Ensuite, dans le but de satisfaire les goûts de ceux qui veulent des bâtons dont la couleur s'harmonise avec celle de leur costume de ski, on les recouvre parfois d'une enveloppe de cellulöide rouge, bleue, brune ou verte qui contraste agréablement avec le cuir ou le caoutchouc de la poignée. Enfin vient la fixation des disques ou « rondelles » fabriqués l'été par des ouvriers travaillant à domicile ; cette fixation se fait au moyen de cuir que l'on enduit aussi parfois de couleur. Il n'y a plus alors qu'à soumettre les bâtons achevés à un essai de contrôle au cours duquel, s'il s'agit de marchandise de qualité, il est bien rare qu'ils se cassent ou se fendent, étant donné que le bois est déjà contrôlé avant et pendant la fabrication.

De bons bâtons de ski offrent le double avantage de durer longtemps et d'offrir le maximum de sécurité aux amateurs de ski. Que l'on pense à donner la préférence aux bâtons de fabrication suisse.

(Semaine suisse.)



Les Cahiers de collectivités de travail

Le soussigné ne peut *envoyer* les cahiers de M. Cuisenaire à qui les demande. Il s'est offert à aller les présenter lui-même et les commenter à des groupes d'instituteurs et d'institutrices qui le souhaiteraient. Il est inutile donc de solliciter l'envoi de ces documents par la poste.

E. DÉVAUD

